



---

## Situation sanitaire, emploi et chômage, relance, retraites : suite des réunions entre le gouvernement, les syndicats et les organisations patronales

---

Chères et chers camarades,

A la suite de la réunion du 17 juillet entre le Premier ministre (cf. circulaire du 17 juillet – réunion à Matignon, n°178 – 2020), accompagné de plusieurs membres du gouvernement, et les organisations syndicales et patronales, deux réunions ont eu lieu, consacrées plus spécifiquement au « plan de relance ».

Une première réunion sur le plan « jeunes » a eu lieu le **21 juillet**, entre la ministre du Travail, Elisabeth Borne, où FO était représentée par les secrétaires confédéraux Michel Beaugas et Béatrice Clicq.

Une seconde s'est tenue le **22 juillet**, présidée par le ministre de l'Economie, des finances et de la relance, Bruno Lemaire, accompagné de la ministre de la Transition écologique, Barbara Pompili. FO était représentée par le Secrétaire général accompagné de Béatrice Clicq, secrétaire confédérale.

Lors de cette réunion, le ministre de l'économie a confirmé l'annonce d'un plan de relance évalué à 100 Milliards €, dont 30% (environ 30 milliards) seraient consacrés à la transition écologique (hydrogène, rénovation thermique des bâtiments, transport ferroviaire, mobilité dite douce, économie circulaire...) dont la mise en œuvre des propositions de la « convention citoyenne sur le climat ». Ce plan de relance est supposé venir s'ajouter aux mesures de soutien à l'activité économique déjà prises (activité partielle, emplois des jeunes dont le financement des contrats d'apprentissage, la prime ou exonérations à l'embauche de jeunes de moins de 25 ans, service civique, insertion ; plans d'aide aux secteurs automobile, aéronautique, aérien) évaluées à 460 milliards €.

Le gouvernement met l'accent sur la nécessité que ce plan de relance soit effectif dès 2021, n'ayant pas vocation à être étalé dans le temps mais à répondre à un besoin de relance immédiate.

Une deuxième réunion, le **24 juillet**, était présidée par la ministre du Travail, Elisabeth Borne, et consacrée au volet « compétences » du plan de relance. La ministre a rappelé de façon générale les mesures censées soutenir l'emploi des jeunes ou leur insertion dans un processus de formation, ou encore accompagner par la formation les situations de chômage partiel. FO était représentée par le Secrétaire général accompagné de Michel Beaugas, secrétaire confédéral.

Enfin, le 24 juillet, le Premier ministre a fait parvenir aux syndicats et organisations patronales un « **agenda social 2020 – 2021** » résultant des diverses réunions, dont celle du 17 juillet.



## Soutien à l'activité, à l'emploi et plan de relance

Lors de ces réunions, nous avons mis l'accent en premier lieu sur les situations quotidiennes auxquelles nos syndicats sont confrontés, faites **d'annonces de suppressions d'emplois**, non seulement dans les entreprises de dimension nationale (Air France, Airbus, Aéroports de Paris, Renault, Nokia, Solocal, André, Smart... faisant la une de la presse nationale) mais aussi dans les départements (Inteva, GGB, BorgWarner, Photonis, AD Industrie...) sur lesquelles nous alertons systématiquement le ministre de l'économie, des finances et de la relance. Nous rappelons systématiquement que ces situations doivent appeler une intervention des pouvoirs publics, afin de prendre les mesures permettant à la fois de préserver l'emploi, les droits des salariés mais également les implantations industrielles, tant au regard des enjeux de souveraineté et de localisation de l'activité, que des conséquences sur les bassins d'emplois et d'activités locales induits, sans exclure des prises de capitaux. Cela nous a amené, à nouveau, à contester les effets d'aubaine répondant en réalité à des intérêts de rentabilité financière et par voie de conséquence à insister à nouveau sur la nécessité d'évaluer, de conditionner et de contrôler les aides publiques aux entreprises qui doivent, selon FO, s'accompagner de l'interdiction de licencier comme de verser des dividendes.

Il n'y aura, selon FO, de crédit aux actions de formation évoquées que si, dans le même temps, les pouvoirs publics sont efficaces sur l'empêchement des suppressions d'emplois ainsi annoncées. FO a insisté sur la nécessité de ne pas perdre de vue l'objectif de formations socles, généralistes et qualifiantes, alors que le gouvernement parle le plus souvent de compétences, et d'éviter les effets d'annonces sur des formations sans issues, notant que nombre d'emplois susceptibles d'être supprimés aujourd'hui sont pourtant occupés par des salariés qualifiés, expérimentés et compétents.

Tant les organisations syndicales que patronales ont insisté sur la nécessité d'une évaluation de la **réforme de la formation professionnelle** décidée par le gouvernement, pointant du doigt les difficultés rencontrées sur lesquelles les uns et les autres avaient pourtant alerté. FO a aussi réaffirmé que le CPF (Compte personnel de formation), s'il peut être abondé de façon ciblée en cohérence avec les axes d'activité figurant au plan de relance, doit demeurer de l'initiative du salarié. FO a souligné les difficultés rencontrées en matière de mobilité et de logement, en particulier par les jeunes. Sur les mesures liées à l'apprentissage, là aussi, FO met en garde sur les effets d'aubaine ou de seuil, conduisant à substituer des contrats d'apprentissage ou d'alternance à de véritables emplois, voire à des emplois existants.

Le gouvernement indique qu'il mettra en place un comité de suivi paritaire de la formation professionnelle à compter d'octobre 2020.

Le gouvernement devrait présenter un **plan de relance** détaillé en conseil des ministres le 24 août.

## Emploi et salaires, métiers de la deuxième ligne et métiers en tension

Nous avons, constamment, exprimé la nécessité de ne pas opposer les salaires à l'emploi, considérant que la relance devait **s'appuyer sur la préservation et l'augmentation des salaires**. A ce sujet, FO a systématiquement insisté pour une action résolue concernant les emplois dits de la « **deuxième ligne** »

(des caissières aux secteurs de l'agroalimentaire en passant par les transports et la logistique, le ramassage des ordures, la sous-traitance du nettoyage – propreté, ...) comme des emplois dits **en tension**, devant permettre de déboucher sur une revalorisation d'ensemble à partir d'un état des lieux des conditions de salaires et de rémunérations, de travail, de la nature des emplois (temps partiel, statuts précaires).

Si nous n'avons pas eu de réponse sur le SMIC (ni depuis, dans la fonction publique, sur le point d'indice, où cela a plutôt été une fin de non-recevoir à nouveau, le 24 juillet dernier !), le sujet des métiers de la **deuxième ligne**, avec la mention d'un « agenda de négociations dans les branches professionnelles », ainsi que celui des **métiers en tension** avec « un plan d'action mobilisant l'Etat et les branches professionnelles » figurent explicitement sur l'agenda social. Si FO doit s'en féliciter, il nous faudra cependant être à la fois attentifs et exigeants quant aux suites qui y seront données.

Les sujets du **travail détaché** et des **travailleurs des plateformes** figurent également à l'agenda dans le cadre de concertations devant avoir lieu à l'automne prochain.

Sur le sujet du **partage de la valeur**, nous avons réaffirmé que cela devait passer par les salaires (cf. note revendicative et circulaire du 17 juillet – réunion à Matignon, n°178 – 2020).

### **Négociation collective, santé au travail, télétravail**

FO avait particulièrement insisté et œuvré pour obtenir que l'on puisse avancer en matière de négociation collective au niveau interprofessionnel, notamment sur la **santé au travail** et le **télétravail**, en appelant à ce que le gouvernement, comme le parlement, évitent les interférences ou ingérences. Sur ces deux sujets, le gouvernement semble avoir – à ce stade – entendu, invitant au déroulement autonome de la négociation. Notons aussi, que le gouvernement s'est tenu à inviter aux réunions multilatérales, dites du dialogue social, les confédérations syndicales représentatives.

Tant les organisations syndicales que patronales ont appelé à ce que le processus de **restructuration des branches** soit suspendu, considérant que là n'était pas l'urgence et que vouloir imposer une marche forcée, comme voulait y contraindre le gouvernement, était contestable tant quant à l'efficacité, la cohérence des secteurs industriels et d'emplois que, selon FO, du point de vue de la protection des droits des salariés.

### **Assurance chômage**

Sur ce dossier, FO est la seule organisation syndicale à être intervenue lors de la réunion avec le ministre du travail, le 24 juillet, pour contester que le report à 2021 de l'application de la réforme, confirmé, à la demande expresse de FO au Premier ministre le 17 juillet, sur l'essentiel des dispositions (ouverture et rechargement des droits, calcul du salaire de référence, non dégressivité), soit, d'une part, restrictif sur le rechargement des droits (ramené à 4 mois et non un mois, au lieu de 6 mois, pour des raisons techniques, nous dit le gouvernement) et, d'autre part, ne s'applique qu'à compter du 1<sup>er</sup> août et non de façon rétroactive (cf. communiqué du 23 juillet dernier).



La ministre, répondant à la demande de FO, nous a alors indiqué qu'elle proposerait rapidement une réunion afin d'examiner les conséquences et les mesures potentielles pouvant être prises concernant les salariés pénalisés (dont les saisonniers).

Le gouvernement n'exclut pas non plus d'éventuels correctifs sur le calcul du SJR (salaire journalier de référence) et sur le bonus-malus, avant décembre 2020.

Nous avons réaffirmé que la position de FO demeure celle de l'abandon de cette réforme et d'une véritable négociation permettant un bonus-malus sur les contrats courts qui soit efficace pour lutter contre la précarité.

Au sujet de l'assurance chômage, le gouvernement reprend une formule sur laquelle la confédération FO a été à l'initiative et insiste depuis le début des années 90 : celui de la nécessité de « clarifier les rôles respectifs de l'Etat et des partenaires sociaux » [ce que FO qualifie de paritarisme à la fois dans la négociation, le financement et la gestion]. Pour autant, compte tenu à la fois de la situation de crise sanitaire, sociale et économique, comme des orientations portées jusqu'ici, nous ne nous bercerons pas d'illusion sur le débouché attendu et devons être à la fois vigilants et offensifs.

## **Retraites, protection sociale, autonomie**

A l'évidence, l'annonce par le Premier ministre du report à 2021 du dossier du projet de réforme des **retraites** a soulevé des tensions au sein de l'exécutif.

Pour ce qui concerne FO, nous avons été très clairs, systématiquement, tant lors de nos rencontres avec le Premier ministre et la ministre du travail, en charge du dossier désormais, que publiquement.

Si nous notons que, dans l'agenda social, le Premier ministre confirme le renvoi à une concertation se déroulant en 2021, et évite la terminologie « système universel par points » pour parler de système « plus juste, plus lisible et mieux adapté ... », nous avons réaffirmé que « notre désaccord était intact » et que la reprise des mêmes arguments que précédemment, comme la confirmation de Laurent Pietraszewski, comme secrétaire d'état en charge des retraites, ne pouvait que nous appeler à rester déterminés, vigilants et mobilisés.

Sur le sujet de l'équilibre financier, FO avait fait valoir que l'on ne pouvait sérieusement isoler la question des retraites de l'ensemble de l'impact financier de la crise du Covid sur le financement des régimes sociaux comme des recettes et dépenses de l'Etat. FO considère que la dette du Covid doit être traitée globalement – y compris aux niveaux européen et international, dans la mesure où l'ensemble des pays sont confrontés à une situation analogue – sous réserve de donner lieu à des réponses autres que celles que nous avons connues post crise de 2008, qui s'étaient concentrées sur les politiques d'austérité.

A ce stade, le gouvernement semble admettre qu'il faille « isoler ce qui relève du conjoncturel et du structurel », parle de « l'équilibre financier de la protection sociale » et évoque de nouvelles projections demandées à la direction du trésor et au COR.



## **Circulaire confédérale**

FO a d'ores et déjà mis en garde : faire porter le déficit de recettes des régimes de retraites sur le système de retraite lui-même aboutirait inévitablement à vouloir en faire endosser le coût par les salariés et retraités (âge et niveau de pension), tant il faut s'attendre à ce que les organisations d'employeurs s'opposent à toute hausse de cotisations – dont ils sont au demeurant de plus en plus exonérés, a fortiori dans le contexte actuel. Nous avons rappelé les désaccords de fond sur cette question (nature, montant et cause du déséquilibre) qui nous avaient amenés à initier une « contre conférence du financement ».

Sur la création d'une branche autonomie (ou consacrée à la dépendance) nous avons à nouveau fait connaître nos positions générales, qui touchent tant au périmètre (dépendance liée au grand âge ou autonomie en général), qu'au financement (problème du transfert de la dette Covid et des hôpitaux à la Cades).

Amitiés syndicalistes,

Secrétaire général  
**Yves VEYRIER**

Secrétaire confédéral  
**Michel BEAUGAS**

Secrétaire confédérale  
**Béatrice CLICQ**

***Annexe : Agenda social 2020-2021***